

FORUM POUR LA TRANSITION

Ensemble vers un avenir vivable

- *parce qu'il est urgent de pérenniser notre patrimoine naturel*
- *en s'engageant tous ensemble pour plus de justice*
- *dans l'intérêt des générations présentes et futures*

< Description de projet – Version 3.0 du 01-02-20 >

Le présent document résume le travail de plusieurs mois réalisé avec l'aide de quelques membres du corps académique et de nombreux acteurs de la vie économique, associative et politique.

La proposition – également alimentée par quantité de références bibliographiques – est née de l'attention des « Grands-Parents pour le Climat »¹ vis-à-vis de notre avenir à tous, en particulier celui des jeunes générations.

Le moment et le stade où elle en est sont à présent opportuns pour qu'elle puisse prendre son envol, et désormais être portée par un collectif de personnalités et organisations extérieures à GPC (en cours de constitution).

Il ne s'agit pas d'un projet figé, mais bien d'un ensemble de propositions suffisamment étayées propres à lancer le débat.

Résumé de la proposition :

Créer une assemblée citoyenne interfédérale² participative et délibérative.

Avec pour objectif principal de pérenniser notre patrimoine naturel (environnement et santé) à court, moyen et long terme dans l'intérêt des générations présentes et futures. En **intégrant le respect des ressources et des limites de la planète dans le fonctionnement de notre démocratie**, préalable indispensable à plus de justice environnementale et sociale.

Et avec pour ambition de revitaliser notre démocratie grâce à un dialogue multiniveaux permettant à un ensemble diversifié de citoyens de se rencontrer, de s'écouter, d'échanger et ainsi d'apprendre à gérer ensemble la complexité : des hommes et des femmes issus du « grand public », d'autres issus du corps académique (offrant une nécessaire multidisciplinarité), du monde des entreprises (marchandes et non-marchandes, y compris le secteur agricole), des milieux syndicaux (secteurs public et privé) et enfin, d'autres encore engagés dans des mouvements associatifs (défenseurs de l'environnement et de la prévention santé).

Pour les citoyens issus du « grand public », tirés au sort, il s'agirait d'une période sabbatique consacrée à une sorte de service civil (volontaire et rémunéré).

Merci à tous ceux et celles qui ont contribué à nourrir la réflexion. Que ce soit en participant à une ou plusieurs réunions de travail : Jean-Louis Petit et Thérèse Snoy (Grands-parents pour le climat), Anne Feyt (ULB), Marie Dufrasne (Saint-Louis / UCL), Philippe Van Parijs (UCL), Yves Dejaeghere (U. Antwerpen), Arnaud Zacharie (CNCD), Bart Corijn et Anthony Van Overschelde (The Shift), Roland Moreau (I.E.W.), Bernard Hubeau et Lucy Michiels (Grootouders voor het klimaat), Cédric Chevalier (Urgence environnementale), Philippe Van Muylder (ex-FGTB) ou lors d'échanges individuels : Olivier De Schutter (UCL), Delphine Misonne (Saint-Louis / UCL), Martin de Duve (UCL), John Pitseys (UCL), Gauthier De Wulf (Conseil de la Jeunesse), Arnaud Deplae (UCM), Laura Rebreau (BECI), Marc Lemaire (Ecores / Kaya), Ariane Estenne (MOC), Astrid Ayrat (FUGEA), Jacques Crahay (Cosucra / UWE), Marc Depoortere (CFDD), ainsi que (lors d'entretiens informels) : Laurette Onkelinx (PS), Jacques Brotchi et Sébastien Bovy (MR), Sarah Schlitz (ECOLO), Vanessa Matz, Laurent de Briey et Patrick van Ypersele (CdH).

¹ <https://gpclimat.be/qui-sommes-nous>

² Le terme « Interfédéral » fait partie du jargon propre à la Belgique = Fédéral + Communautés + Régions.

Sommaire

1	Diagnostic	3
1.1	Les enjeux environnementaux.....	3
1.2	... et démocratiques.....	3
2	Vers quoi allons-nous ?.....	4
3	Nos sources d'inspiration	5
4	Que faire ?	7
5	Comment ?	7
5.1	Mission de l'assemblée	8
5.2	Relations avec les assemblées élues	8
5.3	Composition	10
5.4	Fonctionnement.....	12
6	Comment constituer les différents groupes.....	13
6.1	Le groupe des citoyens tirés au sort.....	13
6.2	Les entreprises, les mouvements syndicaux et associatifs, la communauté scientifique.	14
7	Quelles différences entre le <i>Forum pour la transition</i> et le CFDD ?.....	14
8	Conclusion	16
9	ANNEXES.....	18
1.	Quelle légitimité ?	18
2.	À propos de la suggestion d'un Haut Conseil scientifique.....	20
3.	Processus de décision au sein de l'Assemblée	20
4.	Différentes options pour la composition de l'Assemblée.....	21
5.	Vers un élargissement des compétences ?	23
6.	Budget	23

Si ce projet se réalise, il est clair que seul le pouvoir politique sera en charge de la mise en œuvre, et non plus le Collectif qui le soutient.

Il nous a donc semblé pertinent de laisser différentes options ouvertes pour anticiper et nourrir d'inévitables (et nécessaires) débats. Les questions les plus sujettes à débat sont surlignées en grisé.

Pour ceux et celles qui souhaiteraient en savoir plus, il existe une documentation complémentaire (22 pages) approfondissant quelques thèmes importants alimentés par diverses références bibliographiques :

- les enjeux environnementaux et démocratiques,
- les différentes initiatives et propositions de démocratie délibérative et participative,
- le tirage au sort (mythes et réalités, modalités pratiques)
- le Sénat (rôle actuel et débat à son propos)
- la mission et la composition du Conseil Fédéral du Développement Durable
- les membres actuels de différents conseils d'avis (dont le CFDD)
- et, enfin, les principes et les objectifs de développement durable.

Elle est disponible sur demande auprès de Michel Cordier c/o gpc@gpclimat.be.

1 Diagnostic

En résumé... (pour en savoir plus, voir la [documentation complémentaire](#)).

1.1 Les enjeux environnementaux...

- Nous disposons d'une seule Terre aux ressources limitées, que notre système économique gaspille allègrement au profit d'une petite partie de l'humanité en transgressant des limites de la biosphère³ et en oubliant les générations futures. Et nous servons malheureusement de « modèle » aux pays du Sud dont les habitants veulent nous imiter (en adoptant nos habitudes de consommation) ou émigrer chez nous.
- La Belgique, dont la responsabilité morale, civile et juridique est engagée, ne respecte pas ses obligations (e.a. internationales) en matière d'environnement.
- Face à ces constats – à **l'urgence environnementale** et aux risques d'effondrement – les scientifiques ne cessent de s'étonner que les gouvernements – comme la plupart des citoyens – ne se mobilisent pas davantage.

1.2 ... et démocratiques

- **Les pouvoirs législatifs et exécutifs, essentiellement préoccupés par l'élection suivante, ne répondent pas à ces défis complexes dont les échéances leurs paraissent lointaines.** Il y a bien une « stratégie de développement durable à l'horizon 2030 », issue des concepts et accords de la conférence de Rio (1992) et de la loi belge de 1997 qui a mis en place une série d'outils et d'institutions censés planifier à long terme une gestion durable de notre société et de ses ressources⁴. Mais **les partis et les pouvoirs publics** ne prêtent qu'une oreille distraite aux recommandations qui leur parviennent même lorsqu'elles émanent d'institutions publiques spécialisées.

« Il y a (...) une course contre le temps : les partis et les pouvoirs publics ont toujours un temps de retard sur le futur, ils sont écrasés par la gestion du présent. (...) L'État est pris de vitesse par les citoyens (...). C'est presque toujours dans la société civile que les vraies innovations ont lieu. »⁵

- De leur côté **la plupart des grandes entreprises** (les multinationales cotées en bourse) **privilégient la rentabilité à court terme**, et négligent ainsi les effets à long terme de leurs activités, entre autres les externalités négatives qui sont ensuite prises en charge par la collectivité. Tandis que d'autres sont très conscientes des problèmes et/ou voient dans la transition (économique / écologique) un marché potentiellement gigantesque. Quant aux grandes coupoles représentant les entreprises dans les conseils d'avis, elles ont tendance à évoluer en fonction du plus petit commun dénominateur, et donc à la vitesse des « plus lents » de leur membre.
- S'agissant plus particulièrement du climat, **les écogestes individuels, essentiels, ne pourront suffire.** L'État et les entreprises devront réaliser entre la moitié et les trois quarts du chemin⁶.
- Historiquement, **le système parlementaire bicaméral avait pour but de trouver le meilleur équilibre** possible entre divers intérêts et visions de la société. **Cette fonction a disparu**, tandis que différents lobbies y ont acquis un poids relatif parfois excessif.

³ La biosphère est l'ensemble des organismes vivants et leurs milieux de vie, c'est-à-dire la totalité des écosystèmes présents dans, sur et autour de la Terre.

⁴ Cfr. Entre autres les Rapports fédéraux sur le développement durable produits par le Bureau fédéral du Plan : <https://www.plan.be/aboutus/overview.php?lang=fr&TM=71>

⁵ Vincent de Coorebyter, IN : « La démocratie n'est-elle pas vouée à être en retard sur l'économie ? » (Le Soir, 02/01/2015, p. 2).

⁶ In : *Le Soir* du 02/08/19, Carte blanche signée par deux chercheurs en sciences économiques : Olivier Malay (UCL) et Tanguy Ollinger (St-Louis).

- Par ailleurs, **les pouvoirs exécutifs dominent les assemblées élues** (souvent soumises aux directions des partis à travers les accords de majorité).
- Quant aux multiples **conseils d'avis**, *en matière de développement durable*, quelles que soient leurs recommandations (et les énergies dépensées), ils ont **peu d'influence réelle** vis-à-vis du politique⁷.
- En l'absence d'un projet collectif suffisamment rassembleur - autre que l'objectif principal de croissance du PIB – **la légitimité du politique est de plus en plus souvent mise en doute**⁸. « [Cette] crise de légitimité de la démocratie représentative nécessite de renforcer la participation citoyenne.⁹ »
- Quant aux **interlocuteurs sociaux**, ils devraient s'ouvrir aux mouvements associatifs et aux citoyens pour pacifier la société, et éviter qu'une partie de la population ne se sente abandonnée (dixit Philippe Van Muylder¹⁰).

Lu dans l'enquête "Noir, jaune, blues 2017", réalisée pour la Fondation « Ceci n'est pas une crise » :

- A l'affirmation "Je pense que nous sommes vraiment à la fin d'un système de société", 60% des personnes interrogées ont répondu "D'accord" (et plus bas est leur niveau d'études, plus l'accord est fort).
- Une majorité d'individus (60%) a le sentiment que la société civile et les citoyens avancent plus vite que les partis/les dirigeants politiques (et plus ils sont âgés, plus ils le pensent).
- A l'affirmation "Je fais confiance à [telle ou telle institution] car elle agit pour gérer les grands problèmes de l'époque, surtout pour améliorer le vivre ensemble" les associations de la société civile recueillent 51% d'avis favorables, l'enseignement/les universités 45%, la science/les chercheurs 45%, tandis que "les pouvoirs publics, les députés, les responsables politiques en général" +/- 12% et les partis politiques 9%. => Forte défiance à l'égard des institutions "verticales", plus grande confiance dans les organisations "horizontales".
- A la question "J'estime que les efforts faits sont suffisants pour sauver l'environnement", 70% des personnes interrogées répondent 'pas d'accord'.

Une enquête récente¹¹ nous apprend par ailleurs que la majorité des parlementaires belges francophones sont en faveur de la consultation de mini-publics (CdH, MR, PS, DEFI : entre 74 et 89% - Ecolo : 100%) et davantage les femmes (93%) que les hommes (75%).

2 Vers quoi allons-nous ?

Face à toutes ces remises en question, les réactions sont multiples :

- Indifférence (Je n'en ai rien à faire !)
- Résistances (There Is No Alternative !)
- Peurs légitimes (Peurs de perdre !)
- Besoin de sécurité (Populisme)
- Déni (Il ne faut pas exagérer, « ça va aller » !)
- Incompréhension (Plus rien ne va de soi !)
- Sentiment d'urgence (Qu'est-ce qu'on attend !)
- Colère (« Trop is te veel ! »)
- Optimisme (Plein de nouvelles opportunités !)

Tout cela pousse à l'inertie et donc à maintenir le 'business as usual', qui transgresse les limites de la planète et nous conduit vers l'effondrement. Il est donc grand temps de passer à la transition juste et bas carbone.

Comment gérer cela collectivement ?!

⁷ Sentiment général exprimé lors de la journée organisée au Sénat par le CFDD le 24/04/2019, intitulée « Le développement durable : en fin au cœur de la politique en Belgique ? » – Voir documentation complémentaire.

⁸ Alain Eraly, sociologue (ULB), « Crise politique ou crise du politique ? », IN : Créons demain (trimestriel écolo), octobre 2017.

⁹ Arnaud Zacharie, « La démocratie libérale victime de la mondialisation néolibérale », IN : IMAGINE n° 130 (nov-déc 2018), p. 44.

¹⁰ Ancien Sec. Gén. de la FGTB Bruxelles et ancien pdt du Conseil économique et social de la Région bruxelloise.

¹¹ "How MPs perceive participatory democracy: an inquiry into French-speaking Belgium", Sacha Rangoni, ULB / Centre of Study of Politics (CEVIPOL). L'enquête a porté sur 77 parlementaires (Région BXL : 39, Région Wallonne : 18, Fédéral : 20).

3 Nos sources d'inspiration

- LE LIVRE « *INVENTER LA DÉMOCRATIE DU XXI^E SIÈCLE* » rédigé par un collectif pluridisciplinaire¹², sans vouloir en faire un copié/collé intégral.

Ce livre met à jour une idée ancienne promotionnée par la Fondation pour la Nature et l'Homme : une « chambre centrée sur les priorités à long terme » pour traduire et interpréter politiquement les connaissances acquises quant aux limites et ressources de la planète, qui se substituerait en France à l'actuel Conseil Economique Social et Environnemental (et non au sénat, ce que suggérait la version précédente¹³).

Dans l'esprit des auteurs, cette assemblée citoyenne serait constituée de trois collègues¹⁴ : 50 citoyens tirés au sort, 50 personnes représentant les partenaires sociaux (syndicats, associations patronales, représentants des agriculteurs), 50 spécialistes de l'environnement (issus du monde associatif et académique)

Elle serait « une invention à la mesure des enjeux contemporains (...). [Pour] affronter la crise environnementale en approfondissant l'idée démocratique plutôt qu'en se remettant à un gouvernement d'experts ou à un régime autoritaire, que certains considèrent pourtant plus aptes à relever les défis de l'Anthropocène »¹⁵. Contribuant ainsi à éviter un délitement de la cohésion sociale.

- LE RÈGLEMENT (UE) 2018/1999 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11/12/2018 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat (article 11) imposant à chaque État membre d'organiser un « Dialogue multiniveaux sur le climat et l'énergie » :

« Chaque État membre met en place un dialogue multiniveaux sur le climat et l'énergie, conformément à la réglementation nationale, dans le cadre duquel les autorités locales, les organisations de la société civile, le monde des entreprises, les investisseurs et les autres parties prenantes concernées ainsi que le grand public peuvent s'investir activement et discuter des différents scénarios envisagés pour les politiques en matière d'énergie et de climat, y compris sur le long terme, et examiner les progrès, à moins qu'il ne dispose déjà d'une structure ayant la même finalité. Les plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat peuvent être examinés dans le cadre d'un tel dialogue. »¹⁶... **La Belgique ne dispose toujours pas d'une telle structure.**

- **Le Rapport fédéral sur le développement durable 2019**¹⁷

« Face aux défis mondiaux tels que la pauvreté, les inégalités, les changements climatiques et l'appauvrissement de la diversité biologique, tous les pays du monde ont adopté les Objectifs de développement durable (...). Le *Rapport fédéral sur le développement durable 2019* constate qu'en Belgique, la prolongation des tendances actuelles ne permet pas d'atteindre l'ensemble de ces objectifs. »

« Sur un ensemble de 51 indicateurs de suivi des SDG, seuls 4 indicateurs atteignent leur objectif chiffré en 2030 (...). Sans nouvelles politiques, 17 autres indicateurs (...) [n'atteindront] pas leur objectif chiffré en 2030. Pour les autres indicateurs, il n'existe pas de texte officiel qui permette de définir un objectif chiffré pour 2030 (...) »

« De nouvelles politiques sont nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable. »

¹² Un collectif pluridisciplinaire composé de : Floran Augagneur et Alice Nicolas (conseillers scientifiques), Loïc Blondiaux (politologue), Dominique Bourg (philosophe), Marie-Anne Cohendet et Bastien François (constitutionnalistes), Jean-Michel Fourniau (sociologue) et Michel Prieur (juriste de l'environnement).

¹³ « Vers une démocratie écologique », Dominique Bourg et Kerry Whiteside, Ed. du Seuil et La république des idées (2010). Cet ouvrage a été suivi en 2011 de « Pour une VI^{ème} République écologique », chez Odile Jacob et en 2017 d'un rapport intitulé « Osons le big bang démocratique » (disponible sur le site web de la FNH).

¹⁴ « *Inventer la démocratie du XXI^e siècle* » : p. 55-58

¹⁵ *Ibidem* : p. 36.

¹⁶ Source : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.328.01.0001.01.FRA&toc=OJ:L:2018:328:TOC

¹⁷ https://www.plan.be/admin/uploaded/201906250922290.CP_R19_FR.pdf (Bureau fédéral du Plan)

« Une *Stratégie nationale de développement durable* a été adoptée avec les entités fédérées en 2017, mais est peu ambitieuse. Elle a été jugée 'insuffisante' par les 9 Conseils d'avis consultés. Cette stratégie propose 6 chantiers de collaborations. Peu d'actions de ces chantiers ont été réalisées. (...). L'ampleur des défis demande une collaboration renforcée ainsi qu'un plus grand nombre de chantiers.

La coopération interfédérale au sein de la Conférence interministérielle du développement durable est quasi à l'arrêt depuis fin 2017. L'évaluation de la Stratégie nationale de développement durable prévue au début de 2019, n'a pas été faite. »

Recommandations du Bureau du Plan (entre autres) :

5. Prendre en compte les SDG dans les débats parlementaires.

6. Relancer la coopération interfédérale sur le développement durable.

- **L'ENGAGEMENT DE ONZE PARTIS POLITIQUES**, lors de la Cérémonie de clôture de l'action « **Sign for my future** », le 16 mai 2019, à « **élaborer et mettre en œuvre les mesures des plans climat** en collaboration avec les citoyens, la société civile, les entreprises et les universités (...) **selon une approche bottom-up** ».



- **LA DÉCLARATION DE RIO (1992)**, en particulier les deux principes suivants :

PRINCIPE 3 : « Le droit au développement doit être réalisé de façon à **satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.** »

Principe 10 : « **La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés**, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit (...) avoir la possibilité de participer **aux processus de prise de décision**. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci (...). »

- « **THE CLUB OF ROME CLIMATE EMERGENCY PLAN** », présenté au Parlement européen le 04/12/2018¹⁸

« L'incapacité de nos systèmes économiques et financiers existants à assurer un niveau de vie décent à travers le monde et à offrir une véritable qualité de vie a (...) créé des fractures sociales. Le modèle économique néoclassique actuel a été conçu pour un monde « vide » avec une population globale d'environ 2 milliards de personnes, où la générosité des ressources naturelles semblait sans fin (...). La croissance économique conventionnelle n'est plus viable dans un monde 'plein' (7,6 milliards d'humains), en dépit des efforts désespérés pour l'entretenir avec des interventions financières massives (...).

Il y a un besoin urgent de nouveaux courants de pensée économique et de nouveaux indicateurs qui valorisent autant la qualité que la quantité dans notre système de mesure économique. (...) Une complète re-conception des systèmes sociaux et économiques en vue de créer un avenir durable, dans l'esprit de « The Limits to Growth » [s'avère nécessaire]. (...)

¹⁸ https://www.clubofrome.org/wp-content/uploads/2018/12/COR_Climate_Emergency_Plan.pdf

Les protestations de citoyens et leurs actions en justice contre les entreprises, les gouvernements et les individus constitueront sans doute aucun et de plus en plus des leviers à même d'appuyer cette approche d'urgence. Elles ont déjà commencé. »

➤ **Outre différents auteurs** cités dans la documentation complémentaire.

4 Que faire ?

- Adapter notre société au respect des ressources de la planète et de ses limites, pour **préserv**er notre **patrimoine naturel** (*) et respecter **le droit des générations présentes et futures** à la vie, à la santé et à une équitable prospérité (qu'il conviendrait de redéfinir).
- Contribuer à **revitaliser notre démocratie** représentative en la complétant par une forme de démocratie participative et délibérative¹⁹.
- Plus particulièrement, **offrir aux jeunes** (à la génération des futurs décideurs) **une plate-forme** pour y exprimer leurs légitimes préoccupations **pour l'avenir de l'Humanité dans le long terme**.

(*) L'expression « **patrimoine naturel** » sert ici de coupole recouvrant diverses préoccupations en lien avec les ressources limitées de la planète, touchant à la production/consommation alimentaire, à la production/consommation de ressources et d'énergie ou importantes pour la santé humaine, en particulier en termes de prévention²⁰.

5 Comment ?

On observe une contradiction frontale entre le principe du gouvernement représentatif et l'impératif écologique. « Ce dernier exigerait de renoncer à ce pourquoi le gouvernement représentatif a été bâti : permettre la maximisation de nos intérêts conçue comme l'accroissement indéfini de notre richesse matérielle. (...) Que faire face à une telle situation ? (...) S'enquérir de dispositifs institutionnels nouveaux. »²¹

Créer une assemblée interfédérale ayant pour objectif d'intégrer le respect des ressources et des limites de la planète à court, moyen et long terme dans le fonctionnement de notre démocratie, préalable indispensable à plus de justice environnementale.

Le projet correspond bien à l'air du temps, face à nos démocraties en crise²².

¹⁹ La **démocratie participative** est une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique. On parle également de **démocratie délibérative** pour mettre l'accent sur les différents processus permettant la participation du public à l'élaboration des décisions, pendant la phase de délibération. À ne pas confondre avec la démocratie directe (via par exemple un référendum).

²⁰ La prévention santé regroupe les mesures à prendre, sur le plan individuel et/ou collectif, afin de limiter les risques que des maladies apparaissent ou se propagent (par opposition aux « soins de santé » qui interviennent à titre curatif). La prévention santé est de la compétence des Régions, tandis que les dépenses de santé sont financées par le fédéral.

²¹ Dominique Bourg, IN : « La démocratie, enrayée ? », p.105 (Actes d'un colloque organisé par l'Académie royale de Belgique en 2013).

²² Mérite le détour : le huitième et dernier épisode de la série "Démocratie en Question(s)"

(RTBF)https://www.rtb.be/info/belgique/detail_comment-reenchanter-la-democratie?id=9985606

On se projette dans l'avenir, en quête de solutions. Depuis un moment déjà, l'écrivain flamand **David Van Reybrouck** préconise de revoir notre démocratie représentative fondée sur des élections. Selon lui, "*nous sommes devenus des fondamentalistes du vote, ce qui est une bizarrerie de l'histoire*".

Alors, faut-il ajouter, à côté du parlement élu, une assemblée citoyenne qui pourrait délibérer et même légiférer sur des sujets de société ? Dans ces 40 minutes de documentaire radio, le point de vue de David Van Reybrouck croise ceux de Vincent de Coorebyter (président du CRISP), Cynthia Fleury (philosophe et psychanalyste) et Benoît Frydman (professeur de philosophie du droit à l'ULB).

Ce serait l'occasion de mettre en débat public des thèmes essentiels pour notre avenir – et celui des **générations futures** – sans qu'ils soient noyés par des préoccupations plus immédiates.

NB : Ce projet n'a pas l'ambition à lui seul de revitaliser notre démocratie. De nombreuses initiatives et propositions de démocratie participative et délibérative naissent en effet pour tenter d'amener les responsables politiques à intégrer la voix des citoyens à différents niveaux de pouvoirs (voir documentation complémentaire). Notre spécificité est de nous centrer sur les priorités en lien avec l'urgente protection de notre patrimoine naturel, tout en introduisant de la démocratie participative et délibérative, de préférence au niveau interfédéral.

5.1 Mission de l'assemblée

- Accélérer la transition vers **un mode de vie équitable** (par rapport aux générations futures et aux pays du Sud) **et soutenable**²³ (par rapport aux ressources disponibles) en s'appuyant notamment sur les études prospectives et les recommandations du Bureau du Plan avec 2050 comme horizon. Et contribuer ainsi à adapter notre société au respect des ressources de la planète et de ses limites.
- Participer à la mise en œuvre de l'article 7bis de la Constitution : « Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions poursuivent les objectifs d'un *développement durable*²⁴, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la **solidarité entre les générations**. » Ainsi que de l'article 23 consacrant « le droit à (...) la protection de la **santé** et (...) d'un **environnement sain**. »
- Dans le respect de la **Déclaration de Rio (1992) sur l'environnement et le développement**²⁵, veiller à la protection de notre patrimoine naturel essentiel à toutes existences humaines : notre biosphère et ses grands équilibres (climat, biodiversité, ressources disponibles, services écosystémiques, empreinte écologique, qualité de l'air, de l'eau et des sols) ainsi que notre capital santé (et donc aussi la qualité de notre alimentation) lorsqu'ils sont mis en danger par des intérêts industriels ou financiers ou encore par des visions populistes simplificatrices.

Une des premières missions de l'Assemblée pourrait être d'étudier les bonnes pratiques développées dans d'autres Etats en matière de transition écologique, dont la Belgique pourrait s'inspirer afin d'accélérer l'apprentissage collectif.

5.2 Relations avec les assemblées élues

Principe de base : il ne s'agirait pas d'un « n-ième » conseil d'avis.

²³ L'expression « mode de vie soutenable » a été préférée à l'expression « développement durable » qui n'est plus pertinente. Il s'agit d'un oxymore (les deux termes, contradictoires, suggèrent que le développement peut être infini dans un monde fini). Elle est mise à toutes les sauces (en fonction de qui l'utilise...). « Durable » est, à l'origine, une mauvaise traduction de « sustainable », qu'il aurait été préférable de traduire par viable, ou (sou)tenable. Enfin, qu'est-ce qui est durable ? Tout est changement...

²⁴ La notion de **développement durable** (qui date de 1997) s'appuie sur 10 principes fondateurs que l'on retrouve dans la Convention de Rio (1992) qui en compte 27 (voir documentation complémentaire). En 2015, dans une résolution adoptée en Assemblée générale, l'ONU a ensuite défini 17 objectifs de développement durable, dont le huitième, tel que rédigé, ne nous paraît cependant plus tout à fait pertinent pour les pays développés (voir documentation complémentaire).

²⁵ La Déclaration de Rio : <https://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>.

Plus ancienne, mais très inspirante, La **Charte mondiale de la nature** préfigure dès 1982 la notion de développement soutenable qui sera plus largement développé à Rio. Un texte novateur et fondamental, d'importance mondiale et de haute valeur morale et symbolique. Elle consacre - pour la première fois - l'importance pour la survie de l'humanité de la protection des écosystèmes. Le texte fut voté avec 111 voix pour, 18 abstentions et une voix contre (celle des USA) https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/3/1982_Charte_Mondiale_Nature_JO.pdf

L'Assemblée citoyenne exercerait une « veille législative » : elle aurait le pouvoir de se saisir des projets, propositions de loi et décrets pour vérifier leur compatibilité avec les préoccupations évoquées ci-dessus et de remettre des recommandations, soit d'initiative, soit sur demande des parlementaires (fédéraux ou régionaux), des sénateurs ou des citoyens (suite à pétitions).

Elle aurait le pouvoir de demander une nouvelle délibération d'une loi ou d'un décret en cours d'élaboration (s'ils entrent en opposition avec des objectifs de long terme, par exemple), en particulier lorsqu'il attenterait manifestement aux besoins des générations futures.

Dans un cadre à définir, elle aurait aussi un pouvoir d'initiative législatif à soumettre à l'accord de la Chambre des représentants ou, selon les compétences de chacune, aux assemblées régionales ou communautaires. Chaque proposition tiendrait compte des aspects tant juridiques (régionaux, nationaux et internationaux) que financiers.

En cas de conflit, pour des enjeux majeurs, on pourrait imaginer (à terme !) que la proposition citoyenne soit soumise à une votation à la manière suisse... Ce qui supposerait un aménagement de la Constitution...

Enfin, s'agissant des relations entre la nouvelle assemblée et les assemblées régionales, deux options possibles (à discuter) :

- soit la relation se passerait d'assemblée à assemblée.
- soit la nouvelle assemblée distinguerait en son sein deux groupes linguistiques, chacun d'entre eux étant spécialisé dans les relations avec l'assemblée de son propre régime linguistique (mais quid dans le cas de la région bruxelloise, alors ?).

Elle *pourrait* être logée dans les locaux du Sénat – seul lieu de rencontre des Communautés et des Régions – pour y bénéficier des facilités sur place (personnel, bâtiments actuellement sous-utilisés), ce qui contribuerait à revitaliser cette institution et créerait un écosystème mixte au sein du Palais de la Nation.

- Pour ouvrir le champ d'expérience sans attendre une modification de la Constitution, dans un premier temps, il pourrait s'agir d'une assemblée consultative à laquelle le Sénat ferait appel en modifiant son Règlement intérieur dans le cadre de ses missions actuelles définies par les articles 56²⁶ et 77-78²⁷ de la Constitution.

Le Sénat ne pourrait pas décider unilatéralement d'imposer aux Régions et Communautés de collaborer avec une telle assemblée citoyenne (le Sénat ne peut pas conclure d'accord de coopération). Ceci dit, la mission de « veille », ou « d'alerte » de l'assemblée citoyenne pourrait être exercée même à défaut d'un tel accord de coopération. Les « pouvoirs » réels ne seraient donc liés qu'à la force de persuasion de l'Assemblée envers les autres assemblées, conjointement avec le Sénat.

La dimension interfédérale de l'assemblée citoyenne est essentielle²⁸, qu'elle soit adossée au Sénat (par hypothèse) ou à la Chambre (le débat est ouvert). Un plan B « très créatif » (mais moins satisfaisant) serait de l'adosser à la Communauté Française (lieu de rencontre des Régions bruxelloise et wallonne. Quant à l'adosser à une seule des Régions, ce serait un plan... Z.

Si la Belgique évolue vers le 'confédéralisme', il y aura un besoin d'une Assemblée qui évite les absurdités et les contradictions entre Régions. Il peut bien y avoir « deux démocraties », mais elles devront coopérer

²⁶ Le Sénat peut, à la demande de quinze de ses membres, de la Chambre des représentants, d'un Parlement de Communauté ou de Région ou du Roi, décider à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec au moins un tiers des suffrages exprimés dans chaque groupe linguistique, qu'une question, ayant également des conséquences pour les compétences des Communautés ou des Régions, fasse l'objet d'un rapport d'information. Le rapport est approuvé à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec au moins un tiers des suffrages exprimés dans chaque groupe linguistique.

²⁷ Définissant les règles du bicaméralisme.

²⁸ Voir à ce sujet nos « Sources d'inspirations ».

sur une série de sujets (à titre d'exemple, la mobilité est une évidence). Cette Assemblée ne sera alors plus un 'nice to have' mais une nécessité.

➤ Dans une seconde phase, afin d'éviter d'alourdir la « lasagne institutionnelle », comme dans un souci d'économie, le projet serait transposable dans un nouveau cadre constitutionnel, l'assemblée pouvant évoluer vers un Sénat transformé (dans sa composition et sa mission), toujours en lien avec les Régions et les Communautés, ne se limitant pas à un simple rôle consultatif, pour ancrer la voix de la société civile dans le fonctionnement de notre démocratie. Cela permettrait aussi de revitaliser le sénat en le chargeant d'une nouvelle mission en lien avec les priorités à long terme.

La phase II pourrait paraître trop ambitieuse, voire irréaliste car nécessitant un changement de Constitution, outre que nombre de partis flamand (y compris Groen) verraient bien la disparition de cette institution fédérale^{29,30}. Oui, mais... Les partis francophones ne sont pas demandeurs d'une telle suppression. Par ailleurs, à propos de Groen, voici une nuance intéressante : « *Il n'y a jamais suffisamment de personnes en politique, mais il y a simplement trop de politiciens professionnels dans ce pays*³¹ ».

Et en 2018 *Le Soir* titrait : « *Des sénateurs s'ennuient, une nouvelle réforme est attendue* », avec en sous-titre : « *Le statu quo n'a pas de sens, confirment les constitutionnalistes.* » Voir l'article <https://plus.lesoir.be/192478/article/2018-11-27/des-senateurs-sennuient-une-nouvelle-reforme-est-attendue> (disponible sur demande si l'hyperlien a été rompu entre-temps).

A propos du Sénat, il existe donc dans la société civile comme dans les milieux politiques des points de vue très variés quant à son utilité et à son avenir. Ils représentent moins une menace qu'une belle opportunité, car nous pourrions ajouter notre voix à ceux qui se posent la question « Comment le rendre plus utile ? », comme l'a fait déjà Philippe Van Parijs ou encore le juriste Arthur d'Anethan (leurs propositions sont détaillées dans la documentation complémentaire). Dans plusieurs partis (...), l'idée de transformer le Sénat en assemblée citoyenne fait (...) son chemin³².

La phase II fait donc aussi débat. Quoi qu'il en soit, en discuter davantage serait vain. Ce sera au législateur à en décider – dans quelques années ! – sur base de l'expérience de la phase I... s'il la concrétise.

5.3 Composition³³

Elle comprendrait des citoyens issus du « grand public » (un « mini-public » issu d'un tirage au sort stratifié), ainsi que des hommes et des femmes issus de la société civile :

²⁹ https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_les-elus-flamands-plaident-pour-la-suppression-du-senat?id=10082961 (27/11/18)

³⁰ Quant à Marc Coucke, il propose de supprimer le Sénat, « une institution dépassée et onéreuse » pour... majorer d'ici deux ans de 500 € les revenus des Belges qui perçoivent moins de 2.000 euros nets par mois ! (Il devrait revoir les termes de son équation, tout comme son estimation du coût du Sénat).

³¹ Le chef du groupe de Groen à la Chambre, Kristof Calvo, suggère une réduction du nombre de mandats politiques en Belgique en supprimant *notamment* le Sénat : <https://plus.lesoir.be/192300/article/2018-11-26/quand-deux-senateurs-avouent-que-leur-fonction-ne-sert-rien-video>.

³² In : https://plus.lesoir.be/208825/article/2019-02-25/la-communaute-germanophone-se-dote-dune-assemblee-citoyenne#_ga=2.197687471.1051071258.1551109947-1054748532.1544610533

³³ Parmi les initiatives et propositions d'assemblées citoyennes couramment suggérées, on relève cinq options très différentes (commentées dans la documentation complémentaire). Notre projet correspond à l'option 3 :

- OPTION 1 : des citoyens + des académiques.
- OPTION 2 : option 1 + des représentants associatifs.
- OPTION 3 : option 2 + les partenaires sociaux
- OPTION 4 : option 3 + des élus
- OPTION 5 : des citoyens + des élus (Cfr. La DPR 2019 de la Région wallonne)

- Des chercheurs et enseignants membres du corps académique offrant une nécessaire multidisciplinarité (sciences, sciences appliquées, médecine, ainsi que des économistes, philosophes, etc.).
- Des défenseurs de l'environnement³⁴ et des promoteurs de la prévention santé issus des mouvements associatifs (dont les mutuelles). Outre leurs compétences spécialisées et leur engagement, les mouvements associatifs présentent l'avantage de pouvoir jouer un rôle de relais.
- Ainsi que des personnalités reconnues pour leurs compétences issues du monde économique (les entreprises, au sens très large³⁵)
- et social (les syndicats).

Les participants devraient s'engager par serment à orienter les choix dans le respect de la mission de l'Assemblée, dans l'intérêt général des générations futures. Cette disposition est loin d'être un détail. Eviter une telle forme d'engagement solennel ne pourrait que jeter le doute sur les intentions des initiateurs du projet ET des participants à venir.

Une attention particulière serait accordée à la mixité H/F³⁶ et à l'âge (avec un pourcentage de jeunes < 30-40 ans supérieur à la moyenne nationale dans chacun des groupes).

Outre des conditions générales :

- pas de casier judiciaire
- pas de mandat politique en cours.
- être de nationalité belge (quid des résidents de l'UE depuis au moins X années ?)
- et, pour les citoyens tirés au sort, pas de *responsabilités* au sein des syndicats, des fédérations professionnelles, des mouvements associatifs et des facultés universitaires, tous représentés par ailleurs (cela pourrait faire l'objet d'une déclaration d'absence de conflit d'intérêt).

Du dialogue entre les différentes catégories de participants, devrait émerger une compréhension plus holistique du monde. Et du nécessaire champ de tensions entre eux, devrait naître le meilleur équilibre acceptable. ***Il ne sert à rien d'avoir raison tout seul...***

Pour que les propositions aient suffisamment de poids, un vote à la majorité simple devrait être évité. Plusieurs formules sont imaginables, elles sont abordées en annexe.

Contrairement aux citoyens tirés au sort – qui seraient permanents pendant la durée de leurs fonctions – les membres issus des quatre autres groupes varieraient en fonction des thèmes traités et donc de leurs compétences personnelles (aucune organisation n'étant en mesure d'envoyer un participant disposant à lui seul de toutes les compétences/connaissances nécessaires).

Dans l'ouvrage coordonné par Dominique Bourg (voir « Nos sources d'inspirations »), il est en outre question d'adosser l'assemblée à un Haut Conseil scientifique, un lieu d'expertise appelé à synthétiser les travaux du monde entier portant sur les enjeux à long terme (pas seulement pour le climat). Utile ? Indispensable ? Cette question est débattue en annexe. Le projet de « Loi climat » prévoyait aussi ce type d'instance. Dans l'hypothèse où un « Comité indépendant d'experts pour le climat » imaginé dans le projet de loi Climat serait mis en place, il va de soi que les deux organismes n'en formeraient qu'un seul.

Cette assemblée serait-elle permanente ou pas³⁷ ? Et si oui, selon quelle option :

³⁴ C-à-d tout ce qui affecte les grands équilibres de notre biosphère : pollution, biodiversité, services écosystémiques, ressources disponibles, empreinte écologique, climat).

³⁵ Grandes entreprises, PME et coopératives actives dans l'industrie, le commerce, les services et l'agriculture, y compris le secteur non marchand.

³⁶ 50/50 dans le groupe des citoyens tirés au sort, et une mixité raisonnable dans les autres groupes.

³⁷ La possibilité d'un renouvellement partiel des citoyens tirés au sort a été envisagée mais tout aussitôt écartée (conseille Ph. Van Parijs) car source de retards, retours en arrière, pertes de temps, ... Nous avons aussi exclu les mandats de 5 ans

- une assemblée généraliste installée pour deux ou trois ans avant d'être renouvelée ?
- ou des assemblées successives ponctuelles renouvelée périodiquement après avoir pris en charge un ou plusieurs thèmes bien spécifiques (biodiversité, pollution, agriculture, prévention santé, alimentation, climat, ...) ?

Cette seconde option offrirait la possibilité d'adapter chaque fois la composition du groupe tiré au sort (e.a. : motivations en fonction des sujets à traiter) et faciliterait l'engagement de ses membres (qui ne devraient pas s'engager nécessairement pour deux ou trois ans). Ce pourrait même être envisagé comme une formule idéale pour une première expérience.

Mais dans ce cas, quid de son rôle de « veille législative » en lien avec les agendas politiques des assemblées fédérale et régionales ? L'Assemblée pourrait-elle être composée avec au centre un « noyau dur » – comme dans la nouvelle assemblée mise en place en Communauté germanophone – installé pour une plus longue période (deux ou trois ans), qui assurerait la veille législative ?

5.4 Fonctionnement

Les séances de travail en commissions se passeraient à huis clos pour favoriser la liberté de parole, des membres du « mini-public » restant néanmoins témoins (actifs) des échanges.

Les séances plénières seraient publiques, contrairement aux pratiques du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD) et des Conseils économiques et sociaux. Cela changerait totalement la dynamique :

- transparence, visibilité,
- médiatisation et réactions citoyennes éventuelles.

Pendant la phase I, cette médiatisation serait même le seul levier à disposition de l'Assemblée pour tenter d'influencer les autres assemblées : les institutions (gouvernement, Sénat, Chambre des Représentants, Assemblées régionales et communautaires) seraient amenées à exposer devant l'opinion publique leur accord ou leur éventuel désaccord avec les propositions de l'Assemblée³⁸.

En outre, ils se dérouleraient en toute indépendance par rapport aux pouvoirs exécutifs et aux directions des partis puisque aucun membre ne représenterait un parti politique.

Il ne s'agirait pas d'audiences (chaque « expert » venant dans ce cas s'exprimer séparément comme en cour d'assises), mais bien d'échanges entre l'ensemble des participants venus pour écouter, apprendre et faire évoluer leurs réflexions avant de se forger une (nouvelle) opinion.

IMPORTANT : Quid des rapports de domination éventuels entre les participants du mini-public et « les autres membres » de l'assemblée ?

- Ce risque, réel dans le cas de rencontres-débats éphémères (quelques heures), est moindre dans le cadre qui nous occupe : des échanges installés dans la durée, au cours de laquelle chacun peut se documenter et se construire une opinion réfléchie, entre autres en écoutant l'ensemble des « autres membres » provenant de quatre univers différents, et apportant dès lors des éclairages opposés ou complémentaires.
- Quoi qu'il en soit, l'aide de facilitateurs professionnels sera requise afin de mettre en place un dispositif efficace (intelligence collective) donnant la chance à chacun de s'exprimer et favorisant une réflexion « hors cadre habituel » (disruptive).

(toute une législature) : durée d'engagement trop longue pour des citoyens ne se destinant pas à une carrière politique, outre le risque que, à la longue, ils soient soumis à diverses pressions des lobbies.

³⁸ On pourrait imaginer que les parlements régionaux et communautaires soient contraints par une loi (que ces institutions devraient d'abord voter !) d'apporter une réponse motivée aux propositions de l'Assemblée.

Il serait utile d'organiser un décloisonnement en créant au sein de l'Assemblée plusieurs sous-groupes de petite taille (facilitant l'écoute réciproque) mélangeant chacune les différentes catégories de membres et travaillant en parallèle, la synthèse se construisant en assemblée plénière.

Toutes les réunions seraient-elles bilingues (= budget interprètes important) ? Oui, pour éviter un cloisonnement N/S.

Au sein de l'Assemblée, des commissions thématiques seraient créées, qui pourraient en cas de besoin solliciter l'aide d'experts extérieurs complémentaires.

Quant à la fréquence des assemblées plénières, cela reste à déterminer.

6 Comment constituer les différents groupes

6.1 Le groupe des citoyens tirés au sort

Plusieurs formules sont possibles (voir documentation complémentaire), dont celle-ci : un tirage au sort – réalisé par un organisme indépendant du politique – parmi un ensemble de volontaires, en introduisant quelques critères de contrôle selon la méthode bien connue des quotas : région, langue, mixité h/f, âge, niveau d'études, type de formation [scientifique/technique/sciences humaines...], catégories socio-professionnelles, type d'urbanisation, etc... pour veiller à obtenir un « mini-public » suffisamment diversifié.

À terme, on pourrait imaginer que, lors des élections chacun puisse compléter un document indiquant qu'il est volontaire, en précisant pour quelle période, avec éventuellement la possibilité de spécifier le ou les thèmes de son choix (parmi une liste fixée d'avance).

Ce groupe (de quelques dizaines de membres) pourrait-il constituer à lui seul un échantillon représentatif de la population ? Certainement pas³⁹. D'où la nécessité de le compléter par les quatre autres groupes.

Les tirés au sort auront-ils les compétences suffisantes ? On constate, au sein des mini-publics tirés au sort, une plus grande écoute et une plus grande ouverture : les positions évoluent en cours de débat au lieu de s'affronter de manière rigide. La plus grande ouverture et la meilleure écoute est liée au fait que les participants arrivent peu (in)formés, sans position bien fondée. Quant à leurs compétences, elles seront probablement, en moyenne, les mêmes que celles des (nouveaux) élus à la Chambre... parfois dépassés par certains enjeux (mais bénéficiant de l'encadrement et du soutien de leur parti). Pour plus d'infos à ce sujet, voir documentation complémentaire.

Il pourrait s'agir d'un 4/5^{ème}, afin de laisser un peu de flexibilité, pendant une période sabbatique consacrée à une sorte de service civil volontaire⁴⁰. Des citoyens travaillant sous le statut d'indépendant n'étant pas susceptibles de se libérer, on veillera à la présence de personnes AYANT ÉTÉ indépendantes pendant au moins 10 ans.

Cela exposerait les participants à un parcours pédagogique et initiatique (gestion de la complexité, actions possibles, dépenses nécessaires). Et au-delà de leur contribution à une réflexion citoyenne collective, leur participation serait certainement de nature à enrichir leur parcours de vie, voire professionnel.

³⁹ Au niveau national, pour espérer être statistiquement représentatif, un échantillon (lors des sondages) doit comprendre 1000 à 1500 personnes.

⁴⁰ Qui serait leur employeur ? Cela reste à imaginer.

Ils bénéficieraient d'une rémunération raisonnable⁴¹ et des droits sociaux habituels (sécurité sociale, droits au chômage). En outre, la transition entre la « vie politique » et professionnelle serait facilitée. Le système devrait être suffisamment rassurant pour ne pas faire fuir les volontaires. Lorsqu'ils n'auraient pas la possibilité de retourner chez leur employeur précédent, un coaching serait offert trois à six mois avant la fin du mandat (via, selon le cas, un Outplacement, Actiris, le Forem ou VDAB) afin d'assurer un retour sur le marché du travail dans les meilleures conditions.

Après leur descente de charge, les « anciens » (qui ne pourraient plus être sélectionnés à nouveau) devraient participer à la formation de leurs successeurs.

6.2 Les entreprises, les mouvements syndicaux et associatifs, la communauté scientifique.

Dans le cadre d'une Belgique régionalisée, cela ferait sens que, après un appel à candidatures, la sélection des Fédérations et associations professionnelles, des organisations syndicales et des mouvements associatifs ainsi que des facultés universitaires soit réalisée conjointement par la Chambre des Représentants et par les Assemblées régionales (les organisations déposant leur candidature à l'une ou l'autre des assemblées en fonction de leur couverture nationale ou régionale).

Ensuite, en fonction des sujets à traiter, chacune de ces organisations sélectionnerait une personne en fonction de ses seules compétences (membre ou pas de son organisation), son CV en faisant foi – on exclurait donc les simples porte-voix. Elle serait rémunérée sous forme de jetons de présence.

S'agissant des fédérations professionnelles, des organisations syndicales et des mouvements associatifs, il est important de veiller à une diversité suffisante, et donc de ne pas limiter leur présence aux seules « grandes coupoles ». En fonction des sujets, certaines d'entre elles pourraient même utilement céder leur place à quelques-uns de leurs membres.

Les critères de sélection des mouvements associatifs restent à définir. Exemples : existent depuis X années au moins, couverture nationale ou au moins régionale, représentativité, compétences reconnues, ... Une fois sélectionnés, les mouvements associatifs lanceraient une demande de crowdfunding spécifique afin de les soutenir dans leur nouvelle mission.

Il restera à clarifier de quelles facultés les académiques proviendront (sciences, sciences appliquées, médecine, ainsi qu'économie, philosophie, etc.) et à exclure toute candidature présentant un conflit d'intérêts.

7 Quelles différences entre le Forum pour la transition et le CFDD ?

- Mission.
- Débats publics.
- Participation de « citoyens grand public » comme exigé par un des Règlements de l'Union européenne (2018) – dans le cadre des plans énergie-climat – et suggéré par la Déclaration de Rio (1992) – en matière de développement durable.
- Autre répartition des différents acteurs.
- Plus grande diversité des participants (des organisations/associations membres des « grandes coupoles » y participeraient).
- Droit de vote accordé aux académiques et au mini-public.
- Absence de représentants des pouvoirs publics.
- Très probablement : un âge moyen des participants plus bas et une meilleure mixité H/F.
- Cadre interfédéral.

⁴¹ Pour éviter les conflits d'intérêt, contrairement à ce qui se passe à la Chambre des Représentants, les rémunérations et autres indemnités ne seraient pas fixées par les membres de ladite assemblée (reste à voir quelle institution devrait s'en charger).

- Relations avec les assemblées élue.
- Assemblée (idéalement) adossée à une assemblée représentative fédérale.

Pour en savoir plus quant à la mission et à la composition du Conseil Fédéral du Développement Durable, voir [documentation complémentaire](#).

8 Conclusion

*De nouvelles manières d'habiter la Terre sont à notre portée.
Aucune fatalité ne condamne l'humanité à détruire son habitat.*

- En utilisant un langage de comptabilité d'entreprise, on pourrait projeter l'image suivante. **Les dirigeants politiques** se concentrent sur « le *compte d'exploitation* de la société » (niveau des échanges commerciaux et donc croissance du PIB, réduction des coûts et donc des budgets ...) et en même temps **ont tendance à ne pas porter assez d'attention** au « *bilan de la société* », c'est-à-dire **à notre patrimoine naturel constitué de notre biosphère** (avec ses limites physiques) que nous dégradons sans compter (Cfr. notre empreinte écologique) **et de notre capital santé** (parfois sacrifié au profit d'intérêts industriels et financiers et... des emplois).
- « Dans son dernier livre, le penseur canadien Steven Pinker⁴² compile des statistiques montrant que l'humanité ne s'est jamais aussi bien portée en termes de santé, longévité, prospérité, violence, éducation... Mais ces avancées restent sans effet sur le moral des populations occidentales. Car elles sont orphelines du progrès [des sciences, des techniques et du PIB] comme horizon historique, portant la promesse d'un avenir radieux. ⁴³»

Comment adapter notre société au respect des ressources de la planète et de ses limites dans le respect de la Déclaration de Rio, et veiller ainsi à la protection de notre patrimoine naturel essentiel à toutes existences humaines ?

- Contrairement à la **théorie économique** orthodoxe dont les concepts gouvernent le monde et monopolisent les médias, les économistes écologiques considèrent que l'Homme et l'économie ne sont pas au-dessus de la nature, mais qu'ils en font partie, et ils étudient l'interdépendance entre les sociétés humaines et les écosystèmes dans le temps et l'espace.
L'intérêt de leurs recherches, résolument holistiques et transdisciplinaires, est de pouvoir guider l'action des acteurs économiques (publics et privés) afin d'assurer la prospérité économique (à redéfinir !), la justice sociale et la préservation de l'environnement,
- En 2015, le pape François a organisé un symposium sur « les dimensions morales du changement climatique et du développement durable », réunissant une soixantaine de scientifiques et de représentants des principales religions, et publié la première encyclique (*'Laudato Si'*) jamais consacrée à la question environnementale : « Nous avons grandi en pensant que nous étions (...) les propriétaires [de la nature] et ses dominateurs, autorisés à l'exploiter. (...) Si l'être humain se déclare autonome par rapport à la réalité et qu'il se pose en dominateur absolu, la base même de son existence s'écroule, parce que (...) l'homme (...) finit par provoquer la révolte de la nature »⁴⁴. Une révolution par rapport à la **philosophie occidentale** traditionnelle !
- La théorie économique, la spiritualité, la philosophie... Il est grand temps de faire entrer significativement la nature (au sens large) également dans nos **institutions publiques**.

Et cela ne signifie pas qu'il faille nécessairement se préparer à vivre moins bien. Pour ne parler que du climat, produire moins de gaz à effets de serre pour réduire la tendance à la hausse moyenne de la température est possible à condition de modifier significativement nos modes de production et de consommation, ce qui procurerait nombre d'avantages complémentaires en termes de qualité de l'air et de santé, de sécurité des approvisionnements en énergie et de création d'emplois nouveaux.

⁴² Steven Pinker, *Le triomphe des Lumières*, Editions des Arènes, 2018.

⁴³ https://www.letemps.ch/culture/mort-progres-laisse-vides-angoisses?fbclid=IwAR0WBOQCWgPhrohuqWmMyrGSXM7svRz_KC1odzswRBcj2e4TYXjI3rb-uFY

⁴⁴ Lettre encyclique *LAUDATO SI'* du Saint Père François sur la sauvegarde de la maison commune, mai 2015 (pp. 3 et 92). On y trouve cinq fois le terme de « dominateur » de la nature, chaque fois pour remettre en question cette posture philosophique.

Pour répondre à cette urgence, la nouvelle assemblée « constitue (...) le chaînon institutionnel manquant entre le savoir scientifique sur l'environnement et l'action politique, pour **mieux intégrer les connaissances scientifiques dans le processus de décision publique et garantir juridiquement l'intérêt et le bien-être des générations futures.** »⁴⁵ « La portée de ses décisions tiendra surtout à la qualité des délibérations et moins à des jeux d'alliances pour former des majorités circonstanciées »⁴⁶.

- Enfin, en termes de démocratie, la plus-value du « Forum pour la transition » serait la suivante :
 - Il pourrait non seulement contribuer à renouer des liens entre « les citoyens » et « les politiques » dans la perspective d'une transition écologique/économique juste.
 - Grâce à un cadre organisant une large concertation intégrant des parties prenantes très diversifiées, les lois s'inspirant de ses travaux auraient toutes les chances d'être bien ancrées dans les réalités, et donc d'être plus fortes.
 - Et au final, Le « Forum pour la transition » pourrait favoriser davantage de cohésion sociale.

oOo

⁴⁵ « *Inventer la démocratie du XXI^e siècle* », paru aux Ed. Les liens qui libèrent et la FNH, 2017. (pp.79-80).

(<http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/lassemblee-citoyenne-du-futur/?page=0&enjeux1%5b%5d=16>)

⁴⁶ Ibidem, p. 58.

9 ANNEXES

1. Quelle légitimité ?

Cette nouvelle Assemblée aurait certes à conquérir sa légitimité.

- Sa légitimité serait liée à sa mission, qui s'appuie entre autres sur deux articles de la Constitution, et au fait qu'elle serait (idéalement et dans une première phase) adossée à une assemblée représentative fédérale.
- Elle tiendrait en outre au fait que cette assemblée tiendrait compte des suggestions de la Déclaration de Rio, des recommandations du Bureau fédéral du plan et à satisfaire aux exigences du Parlement et du Conseil européens.
- Enfin, sa composition, nettement plus diversifiée sociologiquement que celle des assemblées élues – et en cela mieux représentative de la diversité de la population –, devrait contribuer à asseoir sa légitimité.

« Deux études du Crisp montrent que les parlementaires belges constituent un groupe assez élitare. Outre leur tendance à provenir du sérail politique, cela se traduit, entre autres, par leur niveau de formation (neuf sur dix ont une formation de l'enseignement supérieur). »⁴⁷ En RFA, 22% des membres du Bundestag sont des juristes. Quant au parlement français, la portrait-type est le suivant : « Un homme de plus de cinquante ans, fortement diplômé, souvent salarié du public et/ou issu d'un milieu professionnel favorisé et titulaire d'un mandat exécutif local »⁴⁸.

« Si la société a basculé, depuis un demi-siècle, c'est (...) [grâce aux] sciences dures. La médecine et la biologie (...), les nouvelles technologies (...). Or, tous ceux qui ont la parole dans le monde contemporain ont exclusivement une formation en sciences humaines, sciences politiques, sociologie... Nous sommes gouvernés par des gens qui ne connaissent rien aux causes de la transformation de la société. »⁴⁹

Notamment la présence de « citoyens grand public » :

Cette forme de démocratie délibérative va beaucoup plus loin que les sondages, qui ne représentent « qu'une agrégation statistique d'impressions vagues formées la plupart du temps sans connaître réellement les argumentaires contradictoires en compétition »⁵⁰. « Laissez [une assemblée de citoyens tirés au sort] débattre intensivement et vous serez étonnés de la qualité des avis et des prises de position qui sortiront de ces échanges, loin des sondages d'opinion où Monsieur/Madame Toulemonde est sommé(e) d'émettre un avis sur un sujet qu'il ou elle ne connaît pas, « avis » qui sera cependant pris très au sérieux par les décideurs. »⁵¹

⁴⁷ Source : <http://www.crisp.be/2016/11/profil-parlementaires-francophones-2015/> et

<http://www.lalibre.be/actu/politique-belge/pour-devenir-depute-mieux-vaut-faire-partie-du-serail-politique-5a146d2ecd70fa5a065766bc>

⁴⁸ http://www.liberation.fr/week-end/2007/06/09/depute-qui-es-tu_95610

⁴⁹ Michel Serres, IN : <http://www.leparisien.fr/environnement/michel-serres-il-faudrait-trouver-un-avocat-a-la-nature-28-09-2018-7903461.php#xtor=AD-1481423551>

⁵⁰ Yves Sintomer est membre de l'Institut Universitaire de France, professeur de science politique. Il est chercheur au CSU-CRESPPA (CNRS/Université de Paris 8) et chercheur associé au Centre Marc Bloch (Berlin) et à l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel. Son dernier ouvrage : *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Paris, La Découverte, novembre 2011. IN : Collège de France / <https://laviedesidees.fr/Tirage-au-sort-et-democratie-deliberative.html>

⁵¹ Laurence DRUON, secrétaire nationale chargée du renouveau démocratique au SEP-UNSA (Le syndicat des professionnels de l'animation et de l'éducation populaire). IN : <https://questionsdeduc.wordpress.com/2017/01/03/le-tirage-au-sort-est-il-democratique>

« Un (...) [autre] argument en faveur des mini-publics tirés au sort (...) repose sur leur impartialité. Les élus, les experts et les intérêts organisés sont fortement enclins à défendre des intérêts particuliers. À l'inverse, la sélection aléatoire tend à recruter des personnes non partisans, sans intérêts de carrière à défendre et que des règles délibératives procédurales poussent à formuler un jugement tendu vers l'intérêt général. »⁵²

« Le postulat (...) qu'une délibération de citoyens « ordinaires » menée dans de bonnes conditions peut mener à des résultats raisonnables tend à être largement corroboré par les enquêtes empiriques de sciences sociales menées par des observateurs extérieurs aux dispositifs analysés. C'est dans cette mesure que l'opinion des mini-publics tend à être plus « raisonnable » que celle des masses, qu'elle peut influencer en retour si elle trouve un écho dans les médias.

Dans un contexte où l'insatisfaction par rapport au système politique est largement partagée, cela peut contrebalancer la politique-spectacle et l'autonomisation de la classe politique, et contribuer à rendre celle-ci plus responsable devant les citoyens. L'objectif est de promouvoir une meilleure communication entre décideurs et citoyens, ainsi qu'une délibération de qualité impliquant ces derniers (...).

« Il serait en tout état de cause naïf de penser que la politique au XXIe siècle ne fera que prolonger avec des modifications à la marge celle du siècle précédent. Devant l'ampleur de la crise du capitalisme financier et l'impasse croissante dans laquelle nous mène le modèle productiviste suivi jusque-là, devant l'immense discrédit qui frappe la politique institutionnelle aujourd'hui, le statu quo ne semble ni réaliste, ni satisfaisant. »⁵³

« Cela répondra-t-il au désespoir démocratique dont l'ampleur grossit d'élections en élections ?

Il ne faut pas se leurrer. Ceux qui rêvent de s'impliquer davantage dans la gestion de la chose publique ne sont pas les mêmes que ceux qui désertent l'isoloir ou s'y rendent pour poser un acte de défiance. Ce sont deux pans distincts de la société. Néanmoins, l'arrivée des uns pourrait contribuer à rassurer les autres. A les convaincre que la politique est décidément l'affaire de tous et qu'elle peut servir à améliorer le quotidien, y compris et surtout celui des plus faibles. (...) »⁵⁴

Le « grand public » se reconnaîtra-t-il dans le mini-public ? Peut-être. Deux conditions nécessaires : que les médias s'intéressent à ses échanges avec les autres membres de l'assemblée⁵⁵ et qu'ils fassent échos aux réactions des mandataires politiques aux propositions des citoyens.

Et le mode de sélection des « experts » :

Les panels citoyens (comme les commissions parlementaires) s'entourent nécessairement d'experts pour s'informer et nourrir leurs réflexions. LA question est alors : QUI choisit ces experts (et COMMENT) ?

Dans le projet germanophone, il est prévu qu'un secrétariat permanent (une personne appartenant au personnel du parlement germanophone élu) prépare les réunions et invite des experts en collaboration avec le conseil citoyen⁵⁶.

Dans le Forum pour la transition, le processus prévoit que les assemblées élues (Chambre, Communautés, Parlements régionaux) sélectionnent les organisations membres de la société civile (académiques, syndicats, secteur associatif « environnement et prévention santé », fédérations professionnelles) parmi celles qui auront posé leur candidature. Cela garantit la représentativité et la légitimité des participants.

⁵² Yves Sintomer, *ibidem*.

⁵³ Yves Sintomer, *ibidem*.

⁵⁴ Lu dans *Le Soir* du 17/06/19, éditorial de PASCAL LORENT, à propos de l'idée de nommer des ministres issus de la société civile, dans la même veine que notre projet.

⁵⁵ Stefan Rummens, Centre for Ethics, Social and Political Philosophy, "Deliberation & sortition", lors du colloque « Democratic renewal in times of polarization: the case of Belgium », KUL, 20/09/19.

⁵⁶ In : IN : https://plus.lesoir.be/208825/article/2019-02-25/la-communaute-germanophone-se-dote-dune-assemblee-citoyenne#_ga=2.197687471.1051071258.1551109947-1054748532.1544610533

2. À propos de la suggestion d'un Haut Conseil scientifique

Cette assemblée – comprenant des scientifiques et complétée éventuellement par un Haut Conseil scientifique fédéral – serait-elle plus susceptible que les assemblées traditionnelles (fédérale, régionales et communautaires) d'intégrer la question des limites écologiques ?

Ce serait méconnaître le rôle immense du dispositif du GIEC, qui a permis, à partir du travail scientifique et de leur autorité, que le climat devienne une question politique et citoyenne. Sans les scientifiques, il n'y a personne de (plus) légitime (que d'autres) pour défendre les limites de la biosphère.

Qu'il s'agisse de prévention santé ou d'environnement (ou de tout autre domaine), mettre sur le même plan l'avis des scientifiques et ceux de Monsieur et Madame Tout-le-monde, d'un représentant issu du secteur des entreprises ou des syndicats ou encore d'un mandataire public, serait-il même ministre, reviendrait à accepter le relativisme des connaissances.

Qu'on l'apprécie ou non, la méthode scientifique est la meilleure méthode dont nous disposons pour forger des "vérités scientifiques" (à un moment donné), qui ont une autorité indépendante de l'autorité politique. La science n'est pas démocratique, elle fonctionne par examen par les pairs, dans des revues internationales à comité de lecture. « La construction d'un savoir, en science, ne repose pas sur l'opinion d'un ou de plusieurs scientifiques, mais plutôt sur l'accumulation des études sur un sujet. Un consensus s'établit donc quand plusieurs études confirment la même chose dans un domaine particulier ⁵⁷. »

Selon certains, le projet devrait prévoir un Haut Conseil scientifique, dont la mission serait de « mettre sous le nez » des membres de l'assemblée les données scientifiques "dures", celles justement auxquelles les politiciens semblent vouloir échapper dans les autres assemblées.

- Un Haut Conseil fédéral propre à la Belgique (fixe ou à géométrie variable en fonction des problématiques abordées) incluant des experts nationaux (entre autres de l'administration publique⁵⁸) et internationaux ?

Comment seraient-ils choisis et comment partager les « ressources scientifiques nationales » entre ce Haut Conseil et l'assemblée elle-même ? Par ailleurs, n'y aurait-il pas tous les risques de voir un tel cénacle devenir un lieu de prestige et d'égos et de voir ces personnes à haute influence 'lobbyées' de tous côtés ? La présence de scientifiques dans l'assemblée ne suffirait-elle pas ?

- Ou un Haut Conseil dont les membres seraient issus des institutions internationales jouant déjà un tel rôle ?

Comme le GIEC pour les questions climatiques, l'IPBES pour la biodiversité et les services écosystémiques⁵⁹ ou encore l'IRP pour les ressources naturelles⁶⁰ ? Entre autres pour éviter à terme la création en Europe de plusieurs Hauts Conseils nationaux (voire, pire, régionaux !).

3. Processus de décision au sein de l'Assemblée

Pour que les propositions aient suffisamment de poids, un vote à la majorité simple devrait être évité. Plusieurs formules sont imaginables, dont notamment les suivantes :

⁵⁷ <https://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/detecteur-rumeurs/2019/09/24/consensus-scientifique-climat-faut-savoir>

⁵⁸ L'expertise technique et la prospective ont deux sources principales : la recherche universitaire et l'administration. Il semble donc essentiel que cette assemblée ait aussi un lien avec des experts de l'administration.

⁵⁹ IPBES: *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*: https://fr.wikipedia.org/wiki/Plate-forme_intergouvernementale_sur_la_biodiversit%C3%A9_et_les_services_%C3%A9cosyst%C3%A9miques

⁶⁰ IRP : Le Groupe international d'experts sur les ressources (GIER, en anglais : International Resource Panel) est un groupe d'experts scientifiques indépendant créé en 2007 par l'ONU pour aider les pays à utiliser les ressources naturelles de manière durable et soutenable, c'est-à-dire sans compromettre les besoins humains présents et futurs. Il est hébergé par le Programme des Nations unies pour l'environnement.

- Par « consentement » (personne ne dit « non ») ou par consensus de l'ensemble des membres ? Avec le risque d'aboutir à des consensus mous... Outre le risque que les décisions soient perçues comme le fruit d'un processus peu transparent.

- Uniquement par le groupe des citoyens tirés au sort (avec une majorité qualifiée) ? Sachant que ce groupe de quelques dizaines de citoyens ne saurait à lui seul constituer un échantillon représentatif de la population (voir plus haut), on ne pourrait lui donner un tel pouvoir, qui serait d'ailleurs vite considéré comme illégitime.

D'autre part, quel serait alors le niveau de motivation des autres membres de l'Assemblée ? Et leur niveau d'engagement pour soutenir les propositions en dehors du cercle restreint de l'Assemblée ?

- Une alternative parmi d'autres pourrait être de soumettre les propositions à un accord des 2/3 des citoyens tirés au sort et à la majorité simple dans chacun des autres groupes.

- Ou encore un accord des 2/3 de l'ensemble de l'assemblée et une majorité simple dans chacun des groupes.

Remarques :

1) Que faut-il entendre par « Assemblée citoyenne » ? Et donc qu'entend-on par « citoyen » ?

Uniquement des hommes et des femmes du « grand public » ? Ceux et celles issus de la communauté scientifique, expérimentés en gestion d'entreprises (marchandes et non-marchandes, y compris le secteur agricole), militants syndicaux (des secteurs public et privé) ou engagés dans des mouvements associatifs devraient-ils être considérés à part (en quelque sorte « moins citoyens » que les premiers) ? Si oui, sous quel(s) prétexte(s) ? Les « simples citoyens » (c-à-d ?) seraient-il davantage « le peuple » que les autres ?

2) La transition économique et écologique ne se fera pas sans la participation des forces économiques et sociales. Comme dit plus haut, « *il ne sert à rien d'avoir raison tout seul* » ...

Ceci dit, les syndicats voudront-ils s'impliquer jusqu'à prendre part au vote ? Pas sûr. Voici la réflexion d'un responsable syndical : « Que nous participions pour alimenter la réflexion, certainement d'accord. De là à prendre part à la décision de groupe, en vue de créer des projets de textes législatifs (à soumettre aux assemblées représentatives), non. Nous voulons rester clairement identifiés comme contre-pouvoir, et pas comme responsables politiques. » Voici donc une nouvelle option à discuter/envisager.

3) Permettre aux scientifiques de voter, serait-ce une approche technocratique, non démocratique ? Comme dit plus haut, les scientifiques sont aussi des citoyens. En outre, le choix final resterait dans les mains des assemblées élues, et donc de la démocratie représentative.

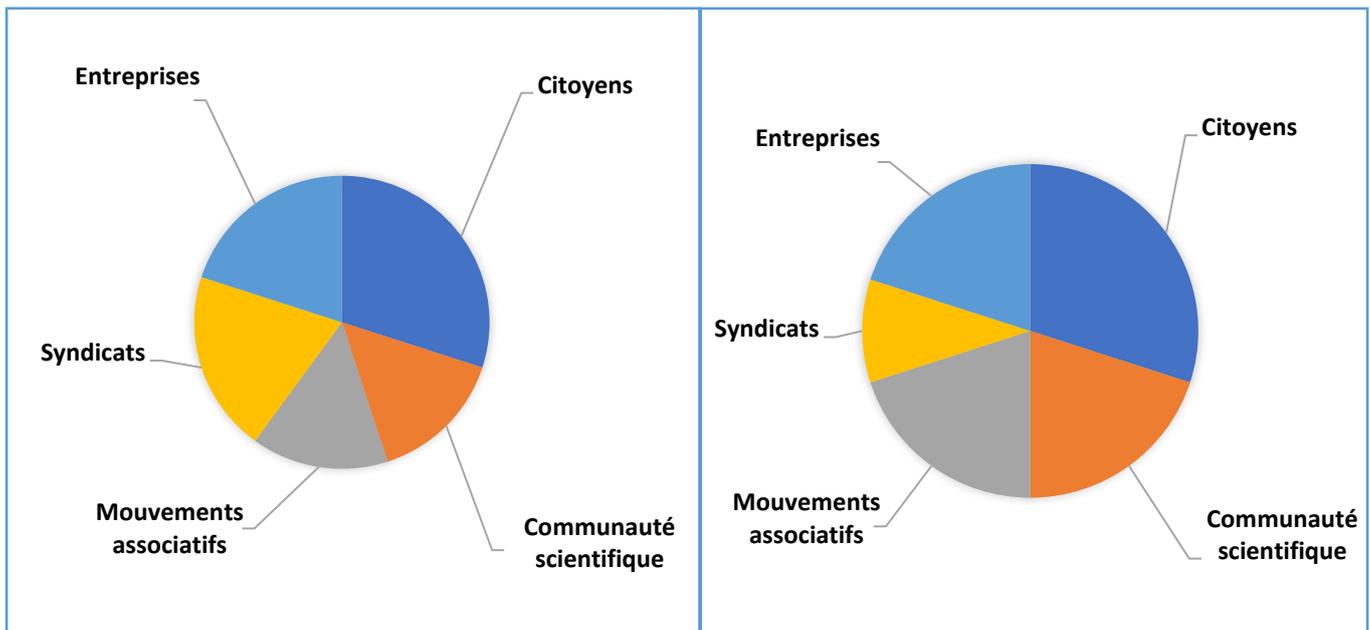
4. Différentes options pour la composition de l'Assemblée

Quelle taille donner à cette assemblée ? Une centaine de membres voire davantage ?

Tenter une estimation optimum nécessiterait d'entrer dans le concret, c'est-à-dire d'imaginer dans le détail qui pourrait participer au sein de chaque groupe (cela est abordé dans la documentation complémentaire, en comparant avec la composition actuelle de différents conseils d'avis). Le nombre de membres doit permettre d'assurer une diversité suffisante (pour les citoyens) et une représentation suffisante des différentes composantes de la société civile tout en veillant à un juste équilibre linguistique.

Dans le projet d'assemblée citoyenne de la Communauté germanophone, il est prévu un conseil citoyen (central) de 24 membres et des assemblées citoyennes composée de 25 à 50 membres appelées chacune à délibérer sur un sujet donné (voir documentation complémentaire).

Comment assurer un équilibre optimum entre les différentes composantes ?



Le débat est ouvert :

- L'équilibre habituel (dans les conseils d'avis) entre le nombre de représentants des syndicats et des entreprises pourrait conduire ici (par exemple sur base d'une assemblée de 100 membres) à mobiliser jusqu'à 20 personnes issues des trois centrales syndicales. Une mobilisation de forces sans doute excessive !
- Par ailleurs, la diversité au sein des autres groupes (entre autres au sein du monde des entreprises) n'exigerait-elle pas un groupe plus étoffé que celui des (trois) centrales syndicales ?
- Bien que les groupes seraient de tailles différentes, l'équilibre des forces entre les quatre groupes de la société civile serait assuré grâce à la nécessité de soumettre tout accord à la majorité (simple) au sein de chacun de ces groupes. Quid si seulement un (ou deux) des autres groupes ne marque pas son accord ? Dans ce cas, la proposition serait quand même transmise aux assemblées représentatives, appelées à trancher.

Chaque secteur devrait offrir une belle diversité.

Ainsi, à titre d'exemple, le secteur des entreprises au sens large (grandes entreprises, PME, indépendants et coopératives actives dans l'industrie, le commerce, les services et l'agriculture, y compris le secteur non-marchand) devrait comprendre des personnalités en provenance de milieux exclus jusqu'à présent des conseils d'avis comme par exemple la FUGEA (Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs) ou encore l'UNAB (Union nationale des agrobiologistes belges) et leur équivalent néerlandophone, le Boerenforum⁶¹.

Comme déjà dit plus haut, s'agissant des fédérations professionnelles, des organisations syndicales et des mouvements associatifs, il est important de veiller à une diversité suffisante, et donc de ne pas limiter leur présence aux seules « grandes coupes ». En fonction des sujets, certaines d'entre elles pourraient même utilement céder leur place à quelques-uns de leurs membres.

Quel serait l'âge minimum ?

- 18 ans (l'âge de voter) ? Pour permettre aux plus jeunes de vivre une expérience citoyenne enrichissante et formatrice. Afin de ne pas trop les retarder dans la suite de leurs études, leur participation serait limitée à une année scolaire. Placée entre les études secondaires et les études supérieures, ce serait idéal (et comparable aux cas où des jeunes partent un an à l'étranger après leur rhéto à part que... ils seraient rémunérés !).

⁶¹ <https://boerenforum.wordpress.com/visietekst-boerenforum/>

- 25 ans (avec déjà une expérience de vie plus concrète) ? Parce qu'il ne s'agit pas de simplement manifester ou de participer à un rapide brain storming, mais bien de travailler (il s'agirait d'un emploi rémunéré dans la durée) ? (Les 18-24 ans étant pouvant être représentés par le Conseil de la Jeunesse).

5. Vers un élargissement des compétences ?

S'agissant de la notion de « patrimoine naturel », il est entendu qu'elle s'inscrit dans un cadre plus large, celui des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU⁶², et que pour l'essentiel, elle correspond à la base de la « Pyramide des SDG's » de Pavav Sukhdev, publiée par le Stockholm Resilience Centre⁶³.

La pyramide en question suggère que l'économie doit servir la société pour qu'elle évolue en respectant les limites et les ressources de notre biosphère. Selon cette vision, l'économie et la société sont considérées comme faisant partie intégrante de la biosphère, dont elles sont étroitement dépendantes.

Outre la question des grands équilibres de notre biosphère et de notre capital santé, d'autres enjeux de long terme traversent évidemment notre société : les NBIC (Nanotechnologies, biotecnologies, informatique et sciences cognitives), le transhumanisme, les migrations, les protections sociales, les inégalités, la dette publique (et privée), la montée des populismes, la taxation des GAFAM, les armements nucléaires, etc.

La nouvelle Assemblée devrait-elle être saisie de toutes ces questions ? Certaines de ces préoccupations apparaîtront effectivement en lien avec des questions initialement d'ordre environnemental ou de santé publique : elles devront alors naturellement être rencontrées. Mais le point de départ sera toujours une question liée aux enjeux évoqués dans ce projet.

Pour donner une chance de réussir à ce projet novateur (et déjà très ambitieux !), restons centrés plutôt que de partir tous azimuts ... Il pourra toujours évoluer par la suite...

6. Budget

Créer un budget spécifique (et si oui avec quelles ressources ?) ou récupérer le budget de l'une ou l'autre institution ?

Voici quelques infos brutes à verser au brainstorming.

Le budget annuel du sénat (60 membres et plus de 200 fonctionnaires) est de 46 millions €. Mais attention... Depuis 2014, le mandat de sénateur est gratuit pour les 50 sénateurs de Régions et Communautés, qui y siègent à titre bénévole ; seuls les dix sénateurs cooptés reçoivent, eux, un demi-salaire de député (les réunions se limitent à quelques-unes par mois).

Quant au CFDD, il était doté d'un budget de 640 000 € en 2017 (en baisse de 3% par rapport à 2016 et 2015)⁶⁴. Le « noyau actif » (son secrétariat) est constitué d'une équipe de sept collaborateurs scientifiques bénéficiant d'une expérience qui pourrait certainement être utile au *Forum pour la transition*.

Et si on ajoute la question des Provinces aussi remises en question (comprenant 398 conseillers et 46 députés provinciaux), il y aurait aussi de quoi nourrir les débats sur la lasagne institutionnelle.

⁶² Quoi que... pour nos pays développés, l'objectif de croissance économique « soutenue et durable » (ODD n° 8), tel que rédigé, n'est pas nécessairement pertinent (si l'on entend par là la seule croissance matérielle), ni réalisable.

⁶³ Source: speaking at the Stockholm EAT Food Forum 13 June 2019, Stockholm Resilience Centre director Johan Rockström and board member Pavav Sukhdev, pushed for a new way of viewing the economic, social and ecological aspects of the Sustainable Development Goals (SDGs):

<https://www.stockholmresilience.org/research/research-news/2016-06-14-how-food-connects-all-the-sdgs.html>

⁶⁴ Y compris les rémunérations du personnel financées via le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE).